

Service : ECLAT
Affaire suivie par : Christèle TZANEV
Tél. : 03 20 40 43 39
phc.seclat.dreal-hauts-de-france@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Avis du comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) des Hauts-de-France sur le projet de programme local de l'habitat de la communauté de communes des Hauts de Flandres (CCHF)

Conformément à l'article R362-2 du Code de la construction et de l'habitation, le CRHH est consulté pour avis sur les projets de programmes locaux de l'habitat (PLH). Le projet de premier PLH de la CCHF a été présenté au bureau du CRHH du 11 décembre 2025.

Les services de l'État soulignent la qualité du diagnostic et le sérieux de la démarche. Avec ce PLH volontaire, la CCHF se dote indéniablement d'un outil d'aide à la décision. Le processus n'est cependant pas complètement abouti, et il convient que la collectivité poursuive sa réflexion sur les produits nécessaires, le foncier le plus stratégique, et la mobilité de ses futurs habitants, à l'échelle du ScoT.

La collectivité doit relever le défi d'anticiper les effets de la réindustrialisation du secteur du Dunkerquois, ainsi que les éventuels ralentissements de dynamique. La trajectoire de production sera par conséquent peut-être à adapter au cours des prochaines années. La collectivité doit également rester attentive à l'objectif de production de la CUD, pour éviter la situation d'une offre supérieure aux besoins, situation qui générerait de la vacance. L'UNPI ajoute qu'elle doit vérifier les autres plans d'actions de logements du secteur, pour éviter de cumuler les projets et dépasser la demande.

Le Conseil départemental du Nord et Action logement proposent à la collectivité de se rapprocher de leurs services pour bénéficier d'un accompagnement dans la mise en œuvre de leur PLH, et de soutiens financiers.

Le CRHH émet un avis favorable sur le projet de PLH de la CCHF.

Pour le préfet et par délégation,
le chef du service ECLAT